

Service Civique

Répondre à la demande
d'engagement citoyen
des jeunes Réunionnais

Plus de 2200 jeunes réunionnais
font une demande de service civique

Objectif : doubler le nombre de missions
annuelles et atteindre 1200 nouveaux
jeunes volontaires en 2016

Un engagement volontaire au
service de l'intérêt général

Les conditions

- Ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans
- Sans condition de diplôme
- Indemnité : 573,65 € net par mois
- Durée de la mission : 8 mois
- Le service civique est une mission de volontariat, il ne peut remplacer un emploi
- Structures en droit d'accueillir un jeune volontaire : les organismes à but non lucratif ou personnes morales de droit public, en France ou à l'étranger.
- Ouvre droit à un régime complet de protection sociale financé par l'Etat



Le service civique a 5 ans cette année. Depuis sa création, 2000 jeunes réunionnais ont effectué un service civique et ont consacré 580 000 heures

au service de l'intérêt général, dans des domaines d'interventions reconnus prioritaires pour la Nation : la solidarité, la santé, le sport, l'environnement, l'éducation pour tous...

Pour 99 % d'entre eux, il s'agissait de leur première expérience d'engagement. Car être en service civique, c'est être utile aux autres. Une expression de la fraternité.

Au début de cette année, le Président de la République a souhaité la mise en place d'un service universel permettant à tout jeune qui voudrait s'engager de le faire.

En 2014, à La Réunion, 645 jeunes volontaires ont effectué un service civique. D'ici fin 2015, l'objectif est de créer 800 missions. Le défi à relever est ambitieux. En effet, à l'heure actuelle, plus de 2200 jeunes réunionnais font une demande de service civique et trop peu de structures se proposent pour les accueillir. Face à cette volonté affichée par les jeunes réunionnais de s'engager pour le bien commun, j'appelle l'ensemble des collectivités et leurs établissements publics, les associations, les responsables d'établissements publics et les chefs de services de l'Etat, à se mobiliser pour offrir à nos jeunes les missions qui leur permettront de vivre pleinement leur expérience d'engagement citoyen.

Le service civique, un engagement volontaire et solidaire.

Dominique Sorain
Préfet de La Réunion

Le service civique ? c'est utile !

Depuis 5 ans, les volontaires de service civique ont apporté du réconfort à des personnes âgées et/ou isolées, aidé des personnes sans abris, initié des jeunes aux pratiques culturelles, aidé à combattre l'illettrisme, participé à l'éducation à l'environnement et sensibilisé aux enjeux de la santé.



Thomas, 19 ans

Web-reporter à la ligue de l'enseignement à Saint-Denis

"Une expérience pour rebondir vers une formation qualifiante"

▪ **Son parcours :**

BEP commerce. Il a dû arrêter ses études juste avant son bac pro.

▪ **Sa mission :**

Passionné par la communication web et la création multimédia, il aide à la mise en ligne des informations sur le site web et la page facebook de la ligue de l'enseignement.

▪ **Et après ...**

Thomas prépare actuellement le concours d'entrée à l'ILOI (L'école de l'image et des nouveaux médias) située au Port.

Interview



Mickaël ANICET

Directeur de la SMAPA, opérateur de service à la personne

"Qu'est-ce qui vous a amené à recruter, Maéva, une jeune fille de l'Académie des Dalons, qui venait d'effectuer une mission de service civique ?"

Lors de son entretien, Maéva a montré une forte motivation et, aussi, elle avait déjà une connaissance de notre métier grâce son expérience en tant que jeune volontaire dans une maison de retraite. Avant son embauche, elle a tout d'abord suivi une formation en alternance de 3 mois dans le cadre d'une préparation opérationnelle à l'emploi, puis, elle a rejoint notre équipe d'aide à domicile auprès de personnes âgées handicapées. Maéva fait vraiment preuve de dynamisme et de professionnalisme dans son travail. Nous envisageons donc de pérenniser son contrat d'avenir.

Pour favoriser la réussite des jeunes réunionnais

Utile !

Pour renforcer et développer les missions d'intérêt général de la structure d'accueil

Françoise Voegele, porteur



▪ 142 structures d'accueil font confiance à ce dispositif : avec leurs équipes, elles soutiennent au quotidien la réussite des jeunes volontaires dans leur expérience de l'engagement.

▪ A l'issue de son service civique, le jeune en recherche d'emploi peut valoriser son expérience dans son CV et auprès des employeurs.

Le service civique ? c'est facile !

> Obtenir un agrément

Télécharger le dossier sur www.service-civique.gouv.fr

- Cliquer sur les onglets : organismes => organismes non agréés => documents utiles
- Télécharger le dossier : "demande d'agrément en engagement de service civique"

Adresser le dossier rempli à la DJSCS (Direction de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale), accompagné de 3 pièces justificatives : délibération d'accueil, rapport d'activité et compte annuel.

Bien définir la mission du jeune volontaire : accessible à tous les jeunes, utile à la structure et enrichissante en tant que première expérience.

> Validation du dossier par la DJSCS

> Accueillir un jeune volontaire

- Publication sur www.service-civique.gouv.fr des missions proposées
- Désignation d'un ou plusieurs tuteurs et sélection du/ou des jeunes candidats qui ont fait une demande sur le site internet
- Signature de la convention entre la structure d'accueil et le jeune volontaire

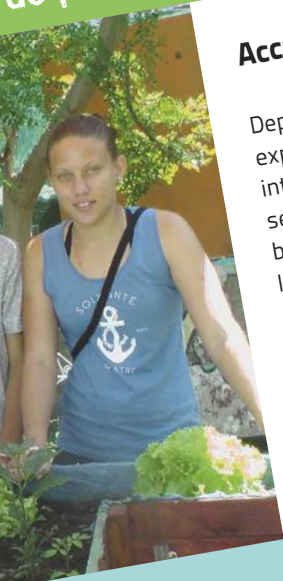
Le référent départemental de la DJSCS peut vous accompagner à chaque étape du projet - Contact en p.4.

de projet à l'association "Art pour tous à Saint-Joseph"

Accueillir un jeune service civique, c'est pas compliqué.

Depuis 2011, j'ai accueilli, 13 jeunes volontaires. J'ai donc une certaine expérience ! Les démarches administratives sont faciles, le site internet du service civique est bien conçu et le dossier d'agrément se remplit rapidement. Ce qui est important, surtout, c'est de bien préparer la mission pour le jeune, savoir ce qu'on attend de lui et ce que l'on peut lui apporter. Pendant le temps de son volontariat, il faut être attentif à ses demandes et être vigilant s'il rencontre des difficultés. Après 4 ans, ce que je retiens, c'est le dynamisme qu'ils nous apportent et qu'ils transmettent au public que l'on accueille.

Françoise Voegelé et des jeunes volontaires



Cynthia, 24 ans

Médiatrice jeune au service de la police municipale de Saint-Louis.

▪ Son parcours :

BEP secrétariat - Bac pro accueil

▪ Sa mission :

Elle co-anime dans les écoles primaires des ateliers ludiques et instructifs de prévention sur la sécurité routière. Son tuteur, spécialisé dans l'éducation routière, la forme à ce type d'intervention.

▪ Et après ...

Elle prépare les concours d'adjoint de sécurité et de gardien de la paix de la police nationale. Ses collègues l'aide dans sa préparation.

L'Etat prend à sa charge plus de 80 % des 573,65 € d'indemnité net que touche le jeune engagé en service civique.

106,31 € minimum sont versés par la structure d'accueil, sous forme d'une prestation forfaitaire en nature ou en argent.

Le jeune volontaire peut accomplir sa mission d'intérêt général dans 9 domaines d'interventions reconnus prioritaires pour la nation : solidarité, santé, éducation pour tous, culture et loisirs, sport, environnement, mémoire et citoyenneté, développement international et action humanitaire, intervention d'urgence.



Le service civique, une plus forte visibilité

Pour la quatrième année consécutive, 30 volontaires ont participé au défilé dans le cadre des cérémonies du 14 juillet 2015. En 2011, La Réunion fut le premier département à intégrer les jeunes en service civique au traditionnel défilé de la fête nationale.



5 objectifs pour 2015-2016

- Augmenter le nombre de missions annuelles de service civique pour les porter à 1200 ;
- Augmenter le nombre de structures d'accueil pour soutenir le développement du dispositif et accroître la diversité des missions proposées.
- Renforcer la qualité des missions ;
- Explorer de nouvelles missions dans le champ de la jeunesse, du lien social et de l'action culturelle ;
- Améliorer l'intégration des jeunes en situation de handicap et issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Contacts

▪ Un référent départemental : pour vous accompagner, vous guider dans vos démarches et instruire votre demande d'agrément :

Direction de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DJSCS)
Contact : Tony Minatchy - rosaie.minatchy@drjscs.gouv.fr
Secrétariat : 0262 20 54 14 - www.reunion.drjscs.gouv.fr

▪ Aide à la recherche de missions de service civique

- Mission Locale Nord - Saint-Denis : 6, bis avenue Desbassyns Sainte-Clotilde - Tél : 0262 92 41 41
- Mission Locale Sud - Saint-Pierre : 69-71, rue des Bons Enfants Tél : 0262 25 77 20
- Mission Locale Est - Saint-Benoît : 58 bis, rue Amiral Bouvet - Tél : 0262 50 20 13
- Mission Locale Ouest - Saint-Paul : Z.A Savannah 65, rue du Kovil - Tél : 0262 45 39 60

▪ www.service-civique.gouv.fr

Pour consulter et télécharger : les offres de missions pour les jeunes, le référentiel des missions, le dossier de demande d'agrément ...

[facebook.com/servicecivique](https://www.facebook.com/servicecivique) [twitter@servicecivique](https://twitter.com/servicecivique)